

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1499

Rubrik: Lettres à l'émilie
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lettres à l'émilie

L'égalité, du bricolage?

Je remercie l'Émilie d'avoir exposé dans son numéro de novembre 2005 le dilemme des féministes souvent obligées de choisir, lors d'élections, entre une candidature féminine et le programme d'un parti. Si elles choisissent le parti et non la femme, on leur reprochera de manquer de solidarité. Cette critique est particulièrement difficile à supporter quand elle est formulée - souvent sur un ton ironique - par des hommes. Ils ne sont jamais en situation, eux, de devoir choisir entre une candidature masculine et un parti. Leurs remarques sur l'absence de solidarité féminine (on les entend même dans la grande émission politique Arena de SF1) ont pour effet de culpabiliser certaines femmes selon une longue tradition qui les a conditionnées à «s'incliner» devant le verdict masculin. Je me suis souvent trouvée dans le dilemme de devoir choisir entre une candidate et un parti et l'ai toujours très mal vécu. Ce que je recommande: se réjouir de l'ascension de toute femme, même si elle appartient au parti adverse, même si elle ne fait rien de spécial pour les femmes. Le simple fait qu'elle soit parvenue à un poste important est une promotion de la femme. Par exemple, je n'accepte pas les critiques acerbes qui continuent à circuler sur Mrs. Thatcher parce qu'elle était de droite. À une journaliste qui récemment l'appelait «le Caligula des temps modernes», j'ai écrit par retour du courrier qu'elle faisait du mauvais journalisme. On peut critiquer sans calomnier et se réjouir, dans ce cas précis, à l'idée qu'une femme soit restée au pouvoir pendant douze années consécutives. Et je recommande aux lectrices les excellents conseils de Mme Thérèse Moreau, parus dans «lettres à l'Émilie» page 18 du même numéro de novembre.

Hélène Ambord, Zürich

Je vous remercie pour la qualité de votre article sur l'éducation sexuelle en Suisse romande. La complexité du sujet ainsi que les diversités cantonales rendent d'autant plus remarquables votre concision et la mise en relief des questionnements actuels. Cependant, les propos retenus quant à la situation dans le canton du Valais (garçons et filles séparés), pouvant créer l'étonnement, permettez-moi d'y apporter quelques précisions. Dans les heures imparties à l'éducation sexuelle au Cycle d'Orientation, soit 6 à 7 périodes de cours actuellement, la possibilité de séparer les filles et les garçons est possible sur une heure de cours. Cette organisation ne concerne pas l'ensemble des CO valaisans et s'est mise en place à la demande des élèves dans les CO du Bas-Valais notamment. Ces heures sont particulièrement appréciées car le fait d'être en petits groupes facilite les échanges et permet l'approfondissement de certaines questions. Lorsque les élèves se retrouvent en classe mixte les échanges sont d'autant plus fructueux. C'est en quelque sorte la cerise sur le gâteau !

Cette façon de faire a également un sens avec l'objectif d'une consolidation du sentiment d'appartenance au monde des hommes, au monde des femmes, et dans la période de l'adolescence où se joue l'adhésion à une identité sexuelle de genre.

Eliane Launaz, Educatrice et formatrice
en santé sexuelle et reproductive



UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE MÉDECINE

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

La FACULTÉ DE MÉDECINE et les HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE ouvrent une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E ORDINAIRE et MEDECIN-CHEF-FE DE SERVICE EN OBSTÉTRIQUE

au Département de gynécologie et obstétrique

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge partielle de 4/10^{ème} de professeur-e ordinaire comprenant l'enseignement pré- et post-gradué en obstétrique et médecine foetale et d'une charge complète de médecin-chef-fé de service au Département de gynécologie et obstétrique des Hôpitaux Universitaires de Genève. Les candidat-es doivent faire état d'une grande expérience en obstétrique et de participer à des projets interdisciplinaires. Expertise clinique étoffée et capacité démontrée à diriger des recherches de haut niveau en obstétrique et médecine foetale. Ils-elles doivent posséder une vision suffisamment large de la discipline permettant de diriger un service incluant des sensibilités différentes de son domaine d'expertise clinique. Le-la candidat-e doit également être apte à tisser des liens avec les services partenaires dans le cadre d'une mission transversale.

TITRE EXIGE : Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} avril 2006 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 10 février 2006 au Doyen de la Faculté de médecine, Centre Médical Universitaire (CMU), 1 rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4. Les directives pour le dépôt de candidatures ainsi que des renseignements sur le cahier des charges et les conditions d'engagement peuvent être obtenus auprès de Madame Stéphane Jouve-Couty, Décanat de la Faculté de médecine (Tél. +41 22 379 50 05, Fax +41 22 379 50 02, email : stephane.jouve@medecine.unige.ch).

Dans une perspective de parité, l'Université et les Hôpitaux universitaires de Genève encouragent les candidatures féminines.